



 **Abokine**


PARTISANS DE LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Chauffage - Cumul des aides

CEE et MaPrimeRénov' : encourager les particuliers à entreprendre des travaux de rénovation énergétique !

Abokine accompagne les artisans dans le financement des chantiers de rénovation énergétique grâce aux aides CEE et MaPrimeRénov' !

Il est possible de **cumuler les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) avec d'autres aides à la rénovation énergétique comme MaPrimeRénov', l'Éco-Prêt à Taux Zéro ou encore des aides proposées par les collectivités locales.**




 Les CEE et MaPrimeRénov' ne sont cependant pas cumulables avec l'aide Habiter Mieux Sérénité de l'Anah.

	Prime CEE	Ma Prime Rénov'	Eco-PTZ	Action Logement	Anah « Habiter mieux sérénité »	Aide des collectivités locales
Prime CEE		✓	✓	✓	✗	✓
Ma Prime Rénov'	✓		✓	✓	✗	✓

 **CEE et MaPrimeRénov' Sérénité cumulables au 01/07/2022**

 **DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !**
contact@abokine.com - 02 40 69 64 64 - www.abokine.com

Montant de primes pour les particuliers

								
Chaudières à granulés	4000 €	11000€	4000 €	9000 €	2500 €	5000 €	2500 €	- €
PAC géothermie	4000 €	11000 €	4000 €	9000 €	2500 €	5000 €	2500 €	- €
Chaudières à bûches	4000 €	9000 €	4000 €	7500 €	2500 €	4000 €	2500 €	- €
PAC Air/Eau	4000 €	5000 €	4000 €	4000 €	2500 €	3000 €	2500 €	- €
Chauffe-eau solaire	96 € / 124 €	4000 €	96 € / 124 €	3000 €	96 € / 124 €	2000 €	96 € / 124 €	- €
Poêles à granulés	94 € / 172 €	3000 €	94 € / 172 €	2500 €	94 € / 172 €	1500 €	94 € / 172 €	- €
Poêles à bûches	94 € / 172 €	2500 €	94 € / 172 €	2000 €	94 € / 172 €	1000 €	94 € / 172 €	- €
Chauffe-eau thermo-dynamique	70 €	1200 €	53 €	800 €	53 €	400 €	53 €	- €

Cumul aides jusqu'à 90% du montant des travaux avec reste à charge de 10%.

Cumul aides jusqu'à 75% du montant des travaux avec reste à charge de 25%.

Cumul aides jusqu'à 60% du montant des travaux avec reste à charge de 40%.

Cumul aides jusqu'à 40% du montant des travaux avec reste à charge de 60%.

Les montants de primes CEE sont indicatifs et soumis à validation auprès de votre chargé de clientèle Abokine.

Le cumul de la prime CEE d'Abokine et de MaPrimeRénov' ne peut pas dépasser un certain pourcentage d'un plafond de coût des travaux (TTC) impliquant donc un reste à charge automatique.

Bon à savoir ! Il existe une exception : l'écrêtement du cumul des aides ne s'applique pas aux aides publiques locales dont le cumul avec MaPrimeRénov' peut venir financer jusqu'à 100% du coût des travaux.

Les familles Michu et Le Gall réalisent des travaux



La famille Michu en bref ?

- Couple avec 2 enfants
- Revenus annuels : 22 000€ (catégorie Bleu MaPrimeRénov')
- Propriétaire d'un appartement à Grenoble



Quel est leur projet ?

- Remplacer leur ancienne chaudière gaz par une chaudière biomasse.
- Le devis du professionnel RGE s'élève à **16 000€ TTC** (dépose de l'existant et pose du nouvel équipement).



De quelles aides peut-elle bénéficier ?

- Cumul des aides CEE et MaPrimeRénov', pas plus de 90% du montant des travaux.
- 4 000€ de prime CEE
- 9 000€ de prime MaPrimeRénov'

81% d'aides

Soit un montant cumulé d'aides de **13 000€** et un reste à charge de **3 000€**.



La famille Le Gall en bref ?

- Couple sans enfant
- Revenus annuels : 25 000€ (catégorie Jaune MaPrimeRénov')
- Propriétaire d'une maison à Nantes



Quel est leur projet ?

- Remplacer leur chaudière fioul par une pompe à chaleur Air/Eau.
- Le devis du professionnel RGE s'élève à **9 000 € TTC** (dépose de l'existant et pose du nouvel équipement).



De quelles aides peut-elle bénéficier ?

- Cumul des aides CEE et MaPrimeRénov', pas plus de 75% du montant des travaux.
- 4 000€ de prime CEE
- 4 000€ de prime MaPrimeRénov'

75% d'aides

Soit un montant cumulé d'aides de **6 750€ après écrêtement** et un reste à charge de **2 250€**.